

Dispositifs d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Service d'accompagnement des étudiants et
personnels handicapés - SAEPH



PROCÉDURE D'ACCOMPAGNEMENT

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour les études et le passage des examens au titre de ma situation de handicap

1. Je prépare ma rentrée universitaire

- ▶ Avant mon arrivée à l'UVSQ, je contacte le SAEPH pour connaître les démarches à suivre.
- ▶ Je remplis le formulaire de recensement des besoins envoyé par le SAEPH.
- ▶ Je me renseigne auprès de mon chargé d'accompagnement pour une visite des locaux au besoin.



2. Je passe la visite médicale auprès du médecin universitaire

- ▶ Je contacte le SSE (Service de Santé Étudiant) pour prendre un RDV obligatoire (préalable à la mise en place d'aménagements).

sse@uvsq.fr

- ▶ Je me renseigne sur les dates butoirs des visites médicales (au-delà desquelles le SAEPH ne sera plus en mesure de mettre en place des aménagements) en consultant le calendrier universitaire.

saeph@uvsq.fr

3. Je rencontre mon chargé d'accompagnement

pour l'évaluation de mes besoins en aménagements d'études et pour prendre connaissance du processus d'accompagnement.

Suite à l'émission de l'avis d'aménagements par le médecin, un arrêté de notification est rédigé par le SAEPH. Ce dernier devra être validé par la Direction de votre composante (délégué du président de l'université).

Le SAEPH, les chargés d'accompagnement en composante et les équipes pédagogiques assureront la mise en place des aménagements indiqués par arrêté.



AMÉNAGEMENTS

Je souhaite me renseigner sur les mesures d'accompagnement et les aménagements possibles

Plusieurs aménagements sont possibles pour les études et le passage des examens.

Le SSE et le SAEPH évaluent les besoins individuels de chaque étudiant et proposent les aménagements raisonnables en fonction de chaque parcours. Ces aménagements devront être validés par la Direction de votre composante.

QUELQUES EXEMPLES

Aménagements des études

▶ Des aides humaines

preneurs de notes, tuteurs, interprètes en langue des signes française (LSF), codeurs en langage parlé complété (LPC)



▶ Des aménagements matériels

transcription en braille, adaptation de la mise en page des documents, mise en place de logiciels spécifiques adaptés

Aménagements des examens et concours

- ▶ Aménagements des conditions de déroulement des épreuves (matériels spécifiques, aides humaines, salles à effectifs réduits)
- ▶ Majoration du temps pour des épreuves écrites et/ou orales
- ▶ Mise en page accessible, transcriptions en braille, secrétaire d'examen





UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES MAISON DE L'ÉTUDIANT MARTA PAN

Service d'accompagnement des étudiants et des personnels handicapés

1, allée de l'Astronomie

78280 Guyancourt

T : 01 39 25 51 67 / 57 30 / 51 12 / 57 25

E : saeph@uvsq.fr

